

## **Accords de réadmission ou chantage à l'expulsion ?**

### **Le cas du Maroc : les enjeux du processus de négociation**

*Hicham Rachidi GADEM\* (Maroc)*

Les ressortissants Marocains sont réadmis par les autorités marocaines dans le cadre d'accords bilatéraux. Accords de Malaga avec l'Espagne, accords avec la Belgique, la France et l'Italie.

L'UE cherche depuis 2000 à convaincre le Maroc de signer un accord de réadmission prévoyant le renvoi de tout migrant « irrégulier » ayant transité par le Maroc. C'est en 2003 que des négociations officielles sur un accord de réadmission Maroc-UE sont ouvertes.

En Octobre 2005, le Maroc réactive la clause de réadmission, contenu dans l'accord dit de Malaga (traité de bon voisinage avec l'Espagne conclu en 1993 ET qui contiens une clause de réadmission). Accueillant ainsi 73 migrants d'origine subsaharienne ayant réussi à franchir le grillage de CEUTA. Parmi eux plusieurs demandeurs d'asile. Le journaliste Espagnole Ignacio çembrero [El Pais], confirme que les migrants ont été réadmis par le Maroc sur demande personnelle adressée par le Roi d'Espagne au Roi du Maroc (Ce qui démontre que les accords de réadmission peuvent ne pas être formels). Une réunion au sommet entre le Maroc et l'Espagne prévue a Séville et ajournée à plusieurs reprises se tiens suite à cette réadmission.

2007 voit l'entrée en vigueur du nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat, la PEV est dotée d'une enveloppe de 654 Millions d'uro pour la période 2007-2010, en Juillet 2007 lors de la 6ème session du conseil d'association UE-Maroc, l'Union Européenne salue les efforts du Maroc pour faire face à l'immigration illégale ainsic que la progression des négociations sur l'accord de réadmission

Octobre 2008, tenue de la 8ème session du conseil d'association UE-Maroc. L'Union européenne regrette la non conclusion de l'accord de réadmission et réaffirme l'importance qu'elle attache à la conclusion prochaine de cet accord « qui ouvrira de nouvelles possibilités de développement de la coopération UE-Maroc ». Benita Ferrero Waldner en visite à Rabat déclare « le Maroc à connu de nettes avancées dans ses relations avec l'UE mais l'accord de réadmission négocié depuis 2003 n'est toujours pas finalisé »

Fin 2008 le Maroc obtient le STATUT AVANCEE <http://www.statut-avance.com/> sur le plan politique le SA se traduit par la mise en place d'un comité de pilotage au niveau le plus élevé ; un sommet entre le ROI du Maroc et le président du conseil englobant le président de la commission européenne.

Le premier sommet Maroc-UE est prévue en Mars 2010 sous présidence Espagnole, Mr Zapaterro à fait le déplacement à Rabat en Novembre 2009. Parmi les points abordés pour préparer le sommet, la question des accords de réadmission. Un haut responsable Marocain a confirmé que suite a cette visite, de haute orientation sont parvenues au MAEC pour aller de l'avant ans la finalisation de l'accord de réadmission. La source précise cependant que

la référence dans l'accords a la réadmission par le Maroc de « toute personne ayant transité par le territoire marocain » serait remplacée par une référence aux seuls nationaux.

Désormais le chemin est ouvert pour l'organisation du 1<sup>er</sup> sommet Maroc-UE. Le ROI du Maroc fera vraisemblablement le déplacement à Cordoue le 8 Mars 2010.